REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 juin 2016 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absente : 1 Votants : 5

Procuration:

Date de convocation : 30 mai 2016

Présents : Annie BORDAS - Jean BIJASSON - Jacqueline DUPENLOUP - Nicole ROCHE - Daniel

QUEZEL-AMBRUNAZ (Arrivée de Nicole ROCHE à 20 h 15)

Absente : Gilberte GIRARD excusée

Procuration:

Secrétaire de séance : Jean BIJASSON

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

Avec l'accord des membres du conseil, Madame le Maire souhaite que soient ajoutés à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Prédation (en point 9)
- Embauche de l'employé communal (en point 10)

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 29.04.2016

Le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil par mail, Madame Le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2) Démission de Patricia Valcke de sa fonction de conseillère municipale.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Patricia Valcke, annoncée par courrier le 26 mai 2016. Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été informé de la démission de l'intéressée par courrier le 27 mai dernier.

3) Remplacement de Patricia Valcke dans les instances où elle siégeait en tant que titulaire : SIVAV, S.E.M. Les Forces du Bacheux, Commission d'Appel d'Offres et en tant que suppléante : Syndicat Pays de Maurienne

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de ses séances des 11 et 28 avril 2014, a défini les conseillers siégeant dans les commissions communales ou organismes extérieurs.

Patricia Valcke, conseillère municipale démissionnaire, était membre des instances suivantes : SIVAV, S.E.M. Les Forces du Bacheux, Commission d'Appel d'Offres (titulaire) et Syndicat du Pays de Maurienne (suppléante).

Il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de ces instances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE que,

Annie BORDAS siège au SIVAV (titulaire)

Jacqueline DUPENLOUP siège à la S.E.M. Les Forces du Bacheux (titulaire)

Nicole ROCHE siège à la Commission d'Appel d'Offres (titulaire)

Annie BORDAS siège au Syndicat du Pays de Maurienne (suppléante)

4) Choix de l'architecte pour les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie – gîte.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment mairie-gîte, Madame le Maire rappelle au conseil la délibération 2016/271 du 26.02.2016 autorisant la procédure de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai dernier a décidé de retenir la proposition de l'Atelier Dominique Giffon, à l'issue de deux phases de sélection. Sur neuf candidats, quatre ont été retenus à l'issue de la 1^{ère} phase de sélection et invités à être auditionnés : Charpin Gilles / ADG Dominique Giffon / SésAme Architecture / Guiraud Architectes. A l'issue de l'audition des 4 candidats (2^{ème} phase), la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'Atelier Dominique Giffon.

Suite à cet exposé, Madame le Maire demande au conseil son accord pour signer l'engagement de l'Atelier Dominique Giffon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'engagement de l'Atelier Dominique Giffon en tant que maître d'œuvre ainsi que tous actes et pièces nécessaires.

Le cabinet MIT Conseil, mandaté par la Région pour une étude en marketing ingénierie touristique de la partie gîte, a été averti du choix de l'architecte afin de prendre contact avec lui.

5) Décision modificative budgétaire ; validation du montant de l'annuité 2015 (capital et intérêts) due à la commune de St Colomban des Villards pour les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2008.

Madame Nicole Roche, déléguée aux finances, expose les éléments de l'état de la dette 2015. Le tableau où figure le détail des 5 emprunts est annexé à ce compte rendu. Le montant de l'annuité

2015 (capital et intérêts) due à St Colomban des Villards pour les emprunts contractés avant le 1^{er} janvier 2008 par l'ex C.C.V.G. est de 73 974.96 €, soit 55 483.82 € en capital et 18 491.14 € en intérêts.

Madame Nicole Roche rapporte qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision modificative budgétaire, le montant de ces remboursements ayant été inscrit au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le montant de l'annuité 2015,

PROPOSE que rendez-vous soit pris auprès de chaque banque par les communes de St Colomban et St Alban des Villards pour réviser le coût des emprunts.

6) Suivi des travaux en cours.

- Boîtes de Ste Reine : retrouvées dans la chapelle du Premier Villard, elles ont besoin d'être restaurées (présence d'insectes et de sciure fraîche). Un premier devis va être fourni. Les meubles et placards muraux de la chapelle, très attaqués, seront traités au xylophène.
- Clocher de l'église : recrépissage prévu en 2017. Pour obtenir les subventions du FDEC, il est nécessaire que le suivi du chantier soit assuré par un architecte des Bâtiments de France (coût : 7 200,00 € H.T.)
- Parking du Bessay : prévu à la place de l'ancien abri poubelles, sur terrain communal, pour stationner 3 ou 4 voitures. Trois entreprises seront consultées sur un cahier des charges précis pour la réalisation d'un mur de soutènement de 68 m² avec différentes options (mur en béton, mur en pierres).
- Aménagement du chemin desservant le bas du Bessay : en attente du rapport du géomètre
- Ravin du Cray Blanc : les techniciens du RTM sont venus observer le bassin versant du ravin (Le Replat) ainsi que le ravin lui-même ; ils présenteront leur diagnostic au conseil municipal.

7) Compte rendu du conseil communautaire du 25 mai.

Madame le Maire rappelle le budget de la 4 C qui s'élève, en fonctionnement à 7 365 810.00 € (les attributions de compensation pour les communes des Villards se montant à 1 300 000.00 €) et en investissement à 795 773.00 €.

Au cours de ce conseil communautaire, une subvention de 1 000,00 € a été accordée à la manifestation « Les rencontres de la montagne », travail sur la prédation par le loup.

Gare de St Avre : le projet en est à la consultation des maîtres d'œuvre. La 4C a une prévision d'autofinancement qui s'élève à 600 000.00 €.

Internat du collège de St Etienne de Cuines : Jacqueline Dupenloup a informé la 4 C qu'elle ne souhaite plus la représenter au conseil d'administration du collège suite à un désaccord avec la position de la majorité du conseil communautaire, ce dernier approuvant la fermeture de l'internat, dont elle estime qu'il aurait pu être conservé et développé.

8) Point sur la situation de l'office de tourisme et la saison d'été 2016.

Au cours de la dernière réunion du comité de direction de l'office de tourisme, il a été décidé une modification des statuts afin que les 3 élus de St Alban siégeant au comité de direction puissent avoir droit de vote.

Les membres du conseil municipal prennent ensuite connaissance des manifestations estivales villarinches, notamment celles se déroulant à St Alban : passage de La Marche Gourmande le 10 juillet, de l'épreuve pédestre « La Villarinche » le 24 juillet, concert de chorales le 2 juillet, apéro-

contes avec Zian des Alpes le 2 août... S'ajouteront à ces animations le vernissage des travaux des écoliers le 1^{er} juillet et une exposition de peintures en août dans la mairie de St Alban.

9) Prédation.

Madame le Maire évoque la situation des troupeaux ovins attaqués par le loup sur la commune : à ce jour (6 juin), 37 bêtes tuées pour le troupeau du GAEC de la FIA et 5 bêtes pour celui de Françoise Darves-Blanc. Il est certain que la fermeture et l'emboisement des espaces naturels favorisent le phénomène de prédation.

Madame le Maire fait part de la présence prochaine sur le territoire communal d'une brigade de 4 professionnels, chargée de traquer et d'abattre les loups.

10) Embauche employé communal.

En raison de l'avancée de la végétation en ce printemps, il est jugé opportun d'avancer le recrutement de l'employé communal saisonnier au 15 juin (plutôt qu'au 1^{er} juillet). L'embauche sera faite en ce sens.

11) Questions diverses

- Décanteurs de Combe Favre et du Premier Villard : le dernier compte rendu de visite préconise 2 passages par an.
- STEP du Pied des Voûtes : le rapport de visite fait apparaître qu'il n'y a pas assez d'effluents, en raison du faible nombre d'habitants, pour un bon fonctionnement de l'installation. Il est préconisé de laisser un des bassins de décantation inactif.
- Amis des Villards : l'association demande l'autorisation d'entreposer les tables en bois fabriquées par Serge Darves-Blanc dans le local de la chaufferie en attendant leur traitement par lazure. Autorisation accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire demande si des questions subsistent au sein du conseil municipal. Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 H 00.